

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation du ministre de la Justice et procureur général et du ministre délégué aux Affaires autochtones :

QUE les ententes portant sur la poursuite des infractions au Code de la sécurité routière par les communautés autochtones de Listuguj et de Uashat-Malioctenam, dont les textes seront substantiellement conformes à ceux joints à la recommandation ministérielle du présent décret, soient approuvées.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JEAN ST-GELAIS

36936

Gouvernement du Québec

### Décret 1115-2001, 19 septembre 2001

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation québécoise à la Rencontre fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables de la recherche, de la science et de la technologie qui se tiendra à Québec, les 20 et 21 septembre 2001

ATTENDU QUE l'article 3.21 de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30) prescrit que toute délégation officielle du Québec à une conférence ministérielle fédérale-provinciale ou interprovinciale est constituée et mandatée par le gouvernement ;

ATTENDU QUE les ministres fédéraux, provinciaux et territoriaux de la recherche, de la science et de la technologie tiendront une rencontre à Québec, les 20 et 21 septembre 2001 ;

ATTENDU QU'il est opportun que le Québec y soit représenté ;

IL EST ORDONNÉ, en conséquence, sur la recommandation de la ministre d'État à l'Économie et aux Finances et ministre de la Recherche, de la Science et de la Technologie, du ministre délégué à la Recherche, à la Science et à la Technologie et du ministre délégué aux Affaires intergouvernementales canadiennes :

QU'une délégation québécoise représente le Québec à la Rencontre fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables de la recherche, de la science et de la technologie qui se tiendra à Québec les 20 et 21 septembre 2001 ;

QUE celle-ci soit dirigée par la ministre de la Recherche, de la Science et de la Technologie et le ministre délégué à la Recherche, à la Science et à la Technologie et en outre, qu'elle soit composée de :

— Monsieur Camille Limoges  
Sous-ministre  
Ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie

— Madame Nicole Bastien  
Attachée de presse  
Cabinet de la ministre d'État à l'Économie et aux Finances

— Monsieur Roch Brisson  
Conseiller politique  
Cabinet de la ministre d'État à l'Économie et aux Finances

— Monsieur Laurent Emond  
Directeur des communications  
Ministère des Finances

— Monsieur Claude Beauchamp  
Attaché de presse  
Cabinet du ministre délégué à la Recherche, à la Science et à la Technologie

— Monsieur Luc Castonguay  
Conseiller  
Ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie

— Monsieur Clément Bourque  
Conseiller  
Secrétariat aux affaires intergouvernementales canadiennes

QUE le mandat de cette délégation soit d'exposer la position du Québec, conformément à la décision du Conseil des ministres.

*Le greffier du Conseil exécutif,*  
JEAN ST-GELAIS

36937

Gouvernement du Québec

### Décret 1116-2001, 19 septembre 2001

CONCERNANT la composition et le mandat de la délégation québécoise à la Conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables du développement du Nord qui se tiendra du 26 au 28 septembre 2001 à La Ronge (Saskatchewan)

ATTENDU QU'une Conférence fédérale-provinciale-territoriale des ministres responsables du développement du Nord se tiendra à La Ronge, en Saskatchewan, du 26 au 28 septembre 2001 ;

ATTENDU QUE cette conférence portera essentiellement sur les initiatives respectives des gouvernements en matière de développement des régions nordiques ;